



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 3 avril 2026 DÉLIBÉRATION

Rapporteuse : Marie SAYERSE

Secrétaire de séance : Madame Geneviève CIMORRA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, et M. Patrick NAVARRO, Adjointe,

M. Sébastien DE TRUCHIS, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOPE, Mme Céline BODET, M. Joël RESTIF, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté.es :

- Mme Anne SAOUTER donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Elodie JIMENEZ

9 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉ.ES ET REPRÉSENTANT.ES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN D'ASSOCIATIONS

Il convient de désigner les délégué.es et les représentant.es du Conseil municipal au sein des instances de gouvernance de diverses associations.

La désignation des délégué.es et représentant.es au sein d'associations peut être effectuée à main levée sur décision unanime de l'assemblée (article L.2121-21 du CGCT).

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de désigner les délégué.es et représentant.es au sein d'associations par un vote à main levée,

- **DÉSIGNE** les délégué.es et représentant.es du Conseil municipal au sein d'associations selon le détail ci-après :

Centre Social Là-Haut :

Madame la Maire (Maïtena FERRAN, suppléante) et Flora LAPERNE

Prévention Routière :

Nicolas MALEIG

Fondation Pommé :

Flora LAPERNE

Radio Oloron : Raymond VILLALBA et Patrick NAVARRO

Trait d'Union : Raymond VILLALBA

Association des Communes Forestières des Pyrénées-Atlantiques :

Élodie JIMENEZ (Frédéric LOUSTAU, suppléant)

ACIR : Agence de coopération Interrégionale Réseau des Chemins de Compostelle :

Dominique QUEHEILLE

AMORCE : Association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la propreté, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat

Sébastien DE TRUCHIS (Élodie JIMENEZ, suppléante)

Les Ami.es de la Friche :

Sami BOURI (Céline BODET, suppléante)

ANACEJ : Association Nationale Citoyenneté enfance Jeunesse

Sami BOURI

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 3 avril 2026.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 08/04/2026



La Maire,



Marie-Lyse BISTUÉ